



Rapport d'activité pour la période allant de juillet 2005 à décembre 2006

Mai 2007

1. Introduction

Ce rapport d'activités est le second de l'organisation Alkarama. Il couvre la période qui s'étend du 1er juillet 2005 au 31 décembre 2006. Le premier rapport (en arabe) avait couvert la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005.

L'organisation a connu un développement accru de ses activités juridiques et médiatiques. A titre de comparaison, Alkarama a soumis aux procédures spéciales des Nations unies 927 cas entre le 1er juillet 2005 au 31 décembre 2006 alors qu'elle en avait soumis 85 entre le 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. Outre les activités de routine, Alkarama a réalisé des projets thématiques transversaux.

La visibilité de l'organisation s'est nettement accrue dans le Monde arabe, grâce aux diverses interventions dans les médias audiovisuels arabes lourds, comme l'attestent les nombreux contacts par des citoyens arabes ayant entendu parler d'Alkarama dans ces médias.

La présence de l'organisation au niveau des instances onusiennes, notamment l'Office du Haut Commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme s'est renforcée à cause du nombre grandissant de communications adressées aux diverses procédures spéciales et grâce aux contacts soutenus avec des collaborateurs de l'Office. La relation d'Alkarama avec d'autres ONGs des droits de l'homme, internationales ou arabes, s'est aussi renforcée par des contacts réguliers et des actions communes.

Il faut souligner néanmoins que l'organisation est encore en cours de construction : consolidation des activités en cours et lancement de nouvelles activités. Alkarama a souffert en 2006 d'une inadéquation entre ses ressources humaines et financières et le nombre élevés de projets fixés en début d'année ; certains de ces projets n'ont pas été menés à terme. En outre, et pour les mêmes raisons, l'organisation n'a pas pu couvrir un certain nombre de pays arabes.

La section 2 de ce rapport traite des aspects organisationnels. Les sections 3 et 4 présentent les activités juridiques et médiatiques respectivement. La section 5 est consacrée aux autres types d'activités, principalement les projets thématiques.

2. Organisation

Durant la période couverte par le présent rapport, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois aux dates et lieux suivants :

- Novembre 2005 à Londres
- Février 2006 à Doha

- Avril 2006 à Genève
- Mai 2006 à Beyrouth
- Juin 2006 à Genève
- Août 2006 à Genève
- Décembre 2006 à Istanbul

Lors de la réunion de février 2006, un document stratégique a été adopté. Ce document délimite avec plus de précision le but de l'organisation, arrêté comme suit : « Contribuer à assurer la promotion et la protection des droits humains dans le Monde arabe ». Pour parvenir à la concrétisation de son but, les activités suivantes ont été adoptées dans le document stratégique :

- (1) Informer sur les violations des droits de l'homme dans le Monde arabe ;
- (2) Fournir une assistance morale et juridique aux victimes de ces violations ;
- (3) Poursuivre les auteurs de ces violations et lutter contre l'impunité ;
- (4) Encourager les gouvernements, et y exercer des pressions le cas échéant, à respecter les droits de l'homme ;
- (5) Propager la culture des droits de l'homme dans les sociétés arabes et conscientiser le citoyen des droits constitutionnels et des mécanismes de leur protection ;
- (6) Former des défenseurs des droits de l'homme ;
- (7) Soutenir tout système politique, juridique ou éducatif allant dans le sens du renforcement de la protection du citoyen contre les violations des droits de l'homme.

A cause des ressources limitées de l'organisation, il a été décidé que la priorité serait donnée aux quatre violations des droits de l'homme suivantes : détention arbitraire, torture, exécution extrajudiciaire, disparition forcée.

La pratique de l'organisation a permis de relever la nécessité dans certains cas de collaborer avec d'autres mécanismes onusiens parmi lesquels le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme ainsi que le Rapporteur spécial sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste.

La structure organisationnelle a été modifiée. En plus des départements juridique et médiatique, un département des campagnes et un département d'étude et de formation ont été créés. La période couverte par le présent rapport a connu aussi l'ouverture des bureaux de Beyrouth et de Londres, la nomination d'un porte-parole ainsi que la constitution d'un réseau d'une quarantaine de membres actifs dans treize pays arabes sur 22. Ces membres jouent un rôle fondamental dans la collecte de l'information concernant les violations des droits de l'homme dans leurs pays respectifs.

3. Activité juridique

Durant la période couverte par le présent rapport un nombre total de 927 cas individuels de violations des droits de l'homme a été soumis aux diverses procédures

spéciales onusiennes des droits de l'homme. Ces cas sont répartis comme le montre le tableau 1.

En plus des communications aux procédures spéciales, ces cas ont souvent fait l'objet de correspondance avec les Missions arabes concernées à Genève, et parfois avec des avocats et des ONGs.

Les liens avec l'Office du Haut commissaire des droits de l'homme ont été renforcés par des contacts permanents et des rencontres régulières avec les fonctionnaires en charge des diverses procédures. Une rencontre a eu lieu avec le Haut commissaire des droits de l'homme Louise Arbour.

Une assistance morale et juridique a été fournie par l'Organisation à de nombreuses personnes se trouvant dans des situations où leurs droits fondamentaux étaient violés dans divers pays. (Etats-Unis, CEE, Liban, Mauritanie, Algérie etc.)

Enfin, une cinquantaine d'appels urgents ont été lancés concernant certains cas. Ces appels ne sont pas comptabilisés dans le tableau 1.

Tableau 1. Nombre de cas individuels soumis aux diverses procédures spéciales onusiennes des droits de l'homme entre le 1er juillet 2005 au 31 décembre 2006

<i>Procédure</i>	<i>Par pays</i>	<i>Total</i>
Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Algérie : 674 Arabie saoudite : 1 Lybie : 19 Qatar : 1	695
Groupe de travail sur la détention arbitraire	Arabie saoudite : 24 Egypte : 153 Emirats arabes unis : 3 Etats-Unis : 2 Iraq : 1 Lybie : 3 Maroc : 1 Mauritanie : 18 Qatar : 8 Syrie : 2	215
Rapporteur spécial sur la torture	Algérie : 2 Arabie saoudite : 4 Maroc : 1	7
Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires	Algérie : 1 Lybie : 1	2
Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme	Arabie saoudite : 2	2
Expert indépendant sur la Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste	Algérie : 1 Maroc : 1	1
Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression	Arabie saoudite : 3 Maroc : 1	4
Total		927

4. Activité médiatique

Un document stratégique sur l'action médiatique a été rédigé. Il fixe quatre priorités : (1) la présence dans les médias audiovisuels et la presse écrite dans le Monde arabe et en Europe ; (2) l'entretien de relations avec les journalistes spécialisés dans le domaine des droits de l'homme ; (3) le développement du site Internet de l'organisation ; (4) la constitution d'une liste pour la diffusion des communiqués de presse.

Alkarama a émis de nombreux communiqués de presse concernant des cas individuels de violations des droits de l'homme ou pour prendre positions sur des événements précis tels que, par exemple, la fraude électorale lors d'élections dans un nombre de pays arabes, ou la participation de certains Etats arabes dans la torture par procuration de victimes déplacées secrètement de pays occidentaux.

Alkarama a été présente régulièrement dans plusieurs médias audiovisuels tels qu'Aljazeera, Alaalam, Alhiwar, BBC, ainsi que de nombreux organes de la presse écrite. Un réseau de journalistes a été construit par le porte-parole de l'organisation, en particulier au Monde arabe et à Londres.

5. Autres activités

5.1. Conseil des droits de l'homme

Dès l'annonce de la création par l'Assemblée générale de l'ONU du Conseil des droits de l'homme (CDH) en mars 2006 Alkarama a accueilli favorablement cette initiative en espérant que ce nouvel organe dépassera les pesanteurs politiques dont souffrait la Commission des droits de l'homme. Les Etats membres de l'ONU avaient jusqu'au 9 mai pour déposer leur candidature au CDH. Nombre de pays arabes de mauvaise réputation en matière de droits de l'homme se sont portés candidats. Alkarama a rédigé un rapport détaillé sur les principales violations des droits de l'homme commises dans les pays suivants : Algérie, Bahreïn, Jordanie, Maroc, Arabie saoudite, et Tunisie. Ce rapport adressé à l'ONU comprenait aussi une série de recommandations. Le 19 juin 2006, lors de l'inauguration du CDH, Alkarama a organisé avec plusieurs autres ONGs arabes des droits de l'homme une manifestation en face du Palais des Nations à Genève pour protester contre la nomination de pays arabes connus pour leur non respect des droits de l'homme. Alkarama a fait savoir qu'elle déplorait l'élection de ces pays et qu'elle craignait qu'ils sapent les fondements du CDH. Le rapport a été remis au Secrétariat du CDH.

5.2. Commémoration du massacre de la prison d'Abou Slim en Lybie

A l'occasion du dixième anniversaire du massacre de la prison d'Abou Slim en Lybie en 1996, Alkarama a organisé une campagne en collaboration avec des ONGs libyennes des droits de l'homme, pour rappeler ce crime et demander une enquête indépendante. Cette campagne a compris un sitting devant le palais des Nations.

5.3. Torture en Arabie Saoudite

Une campagne a été préparée pour l'été 2006 concernant la détention arbitraire et la torture au royaume d'Arabie saoudite. Un document a été rédigé en langues

arabe et anglaise sur ce sujet. La campagne visait une sensibilisation de l'opinion sur les violations de droits de l'homme en Arabie saoudite et comprenait des manifestations (sittings, distribution de brochures, interventions de personnalités connues, etc.) dans plusieurs capitales européennes.

5.4. Détentions et répression de la presse en Egypte

La détention arbitraire constitue un problème grave en Egypte. Des milliers d'opposants politiques sont détenus sans procès équitable, pour certains d'entre eux depuis de nombreuses années. Alkarama a accordé une attention particulière à ce dossier. Plusieurs avocats ont été recrutés en Egypte pour recueillir des informations précises et détaillées sur les détenus. Alkarama s'est aussi occupée du cas des femmes journalistes réprimées, détenues et ayant soumis un harcèlement sexuel en Egypte. Alkarama a proposé à la Commission canadienne de liberté de la presse le nom de la journaliste égyptienne Abir Alaskari pour la nommer pour leur prix international.

5.5. Disparitions en Algérie

Durant les années 1990s entre 10000 et 18000 citoyens ont été disparus en Algérie. Alkarama a déposé 672 dossiers au Groupe de travail sur les disparitions forcées. Alkarama a aussi recruté en Algérie une personne pour s'occuper de la collecte et de la vérification des données et du suivi des dossiers. Cette personne est chargée d'établir une base de données nationale des disparus en faisant des recoupements entre les divers fichiers déjà établis.

5.6. Prisonniers politiques et d'opinion en Mauritanie

Les autorités mauritaniennes, sous prétexte de « lutte anti-terroriste », ont arrêté et mis en détention un grand nombre d'opposants politiques et d'oulémas musulmans. Le 14 septembre 2005 un juge a ordonné leur libération et le 6 avril 2006 la Cour d'appel a confirmé cet arrêté. Mais les autorités mauritaniennes ont refusé de se soumettre à la décision de justice. Alkarama a pris en charge ce dossier et a agi sur plusieurs plans pour obtenir leur libération. Elle a notamment mené une campagne médiatique sur son site Internet et lors des interventions dans les médias audiovisuels. Elle a aussi saisi le groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire ainsi que le rapporteur spécial sur le droit à la santé, vu leurs conditions inhumaines de détention. Alkarama a également impliqué plusieurs ONGs des droits de l'homme dont Amnesty International dans des actions communes sur ce thème. Elle a enfin saisi différentes instances de l'Union européenne (Présidence, Parlement, Commission) pour les inciter à exercer des pressions sur la Mauritanie avec laquelle un accord de coopération était en cours de préparation.

5.7 Prisonniers de guerres marocains détenus par le POLISARIO en Algérie :

Une mission de bons offices a été initiée par l'Organisation le mois de Juillet 2005 auprès des autorités du Front Polisario pour discuter de la situation de 404 prisonniers de guerre marocains détenus en Algérie.

Deux rencontres ont été organisées avec des représentants du front Polisario ont eu lieu à Genève le mois de juillet 2005.

5.8. Réfugiés algériens au Royaume-Uni

En juillet 2006, lors d'une visite du président algérien Abdelaziz Bouteflika à Londres, un accord d'extradition a été signé avec le gouvernement britannique. A cette occasion, Alkarama a organisé une campagne de sensibilisation sur les risques encourus par les opposants algériens s'ils étaient extradés en Algérie. Cette campagne a associé d'autres ONGs et une lettre cosignée a été envoyée au Premier ministre britannique.

5.9. Mission d'autopsie au Yémen

M. Ahmed Ali Abdullah, de nationalité yéménite, est décédé le 10 juin 2006 au camp de détention de Guantánamo Bay, simultanément avec deux autres détenus de nationalité saoudienne, MM. Yassir Talal az-Zahrani et Mani' Shaman al-Utaybi. Les autorités américaines ont affirmé que ces trois détenus ont commis un acte de suicide. Les corps des trois victimes ont été autopsiés à l'intérieur du camp par une équipe médicale militaire puis, après plusieurs jours, rapatriés et remis à leurs familles. La famille d'Ahmed Ali Abdullah a sollicité Alkarama pour les assister à organiser l'autopsie du corps de leur fils. Notre organisation a mandaté une équipe médicale suisse. L'autopsie a été effectuée le 21 juin 2006 à l'Hôpital militaire de Sanaa, Yémen. Après la réalisation à Lausanne d'analyses toxicologiques complémentaires sur des échantillons prélevés sur le corps de la victime, un rapport d'autopsie médico-légale a été communiqué à notre organisation.

5.10. Lutte contre l'impunité

L'un des projets arrêtés pour 2006 est celui d'explorer les possibilités offertes dans les divers pays européens concernant la lutte contre l'impunité et d'établir un guide. La première phase de ce projet a été réalisée. Elle consiste en un document introductif au sujet. Les mécanismes de lutte contre l'impunité (Cour pénale internationale, Tribunaux Pénaux internationaux, Compétence universelle) ont été décrits. Les limites de la compétence universelle d'ordre juridique, politique, et matériel ont été mentionnées. Les expériences de deux ONG de lutte contre l'impunité (Justitia universalis et Track Impunity Always – *Trial*) ont été citées. Enfin les tâches prioritaires pour une ONG de lutte contre l'impunité ont été présentées.

5.11. Networking avec d'autres ONGs et instances des droits del'homme

Al-Karama a établi relations de coopération avec de nombreuses organisations des droits de l'homme, en Europe comme Amnesty International siège principal, Al sections locales dans plusieurs villes, Commission arabe des droits humains, Justitia Universalis, Trial, Algeria-Watch, ou dans le Monde arabe, notamment en Algérie, en Egypte, au Liban, en Lybie et au Maroc. Alkarama a aussi établi des contacts avec des instances officielles s'occupant des droits de l'homme au niveau de l'Union européenne et de divers pays européens. C'est ainsi que Alkarama a été invitée au Parlement du Royaume-Uni pour parler de ses activités.